



## VI/ Géopolitique émergente mais fragmentée de la planification écologique

*Michel Aglietta et Étienne Espagne\**

**D**epuis l'accord de Paris conclu en 2015, les travaux scientifiques synthétisés autour du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) pour ce qui concerne les changements climatiques, ou autour de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES, 2019] donnent une connaissance précise des impacts systémiques des activités humaines sur la nature et des effets en retour déjà majeurs de cette nouvelle dynamique naturelle sur les sociétés humaines. La quasi-impossibilité déjà actée de limiter le réchauffement global à 1,5 °C en moyenne, confirmée par la réactualisation des scénarios possibles de changements climatiques pour le **xxi<sup>e</sup>** siècle, montre par ailleurs à quel point cette transformation détermine déjà l'avenir [IPCC, 2023].

Les inégalités sociales engendrées par l'État moderne dans sa forme néolibérale se doublent alors des inégalités provoquées par son incapacité à maîtriser les forces destructrices qu'il a lui-même libérées. Fonte de la banquise et des glaciers, extension des zones arides et méga-feux de forêt sont les matérialisations concrètes d'une dette écologique qui vient à échéance. Les États des pays en développement et émergents se voient aussi bloqués dans leur développement par les effets plus dévastateurs des modifications

---

\* Michel Aglietta est professeur émérite et conseiller scientifique au CEPII ; Étienne Espagne est économiste senior à la Banque mondiale.

du climat en même temps que s'étend l'appropriation privée de leur travail et de leurs terres par des compagnies multinationales occidentales et aujourd'hui également chinoises.

Face au désastre annoncé, une offre nouvelle d'organisation de la puissance publique et de légitimation de son action face aux catastrophes environnementales semble toutefois voir le jour : débats autour d'un *Green New Deal* aux États-Unis (transformé très partiellement dans la loi IRA – *Inflation Reduction Act*), proposition du *Green Deal* par la Commission européenne (CE), tentatives de promouvoir une « civilisation écologique en Chine », et débats sur une planification écologique en France. Se dessinent ici, derrière des formes d'action publique très diverses, plusieurs traits communs : ceux d'un retour de l'État, des politiques industrielles ou de la création active de nouveaux marchés.

Les formes concrètes de cette planification écologique embryonnaire et la situation géopolitique nouvelle qui en émerge seront au cœur de ce chapitre. Après un rappel des limites planétaires dépassées une à une à l'ère du capitalocène, nous reviendrons sur l'écologie politique très spécifique qui se dégage de chacun des trois exemples emblématiques récents, qui ont pour certains marqué l'année 2023. L'analyse portera pour finir sur les problèmes nouveaux posés par l'articulation globale entre ces différentes formes de planification écologique, source de potentiels conflits et de nouvelles fragmentations à venir.

## Capitalocène et limites planétaires

Le capitalisme, dans sa logique univoque consistant à transformer les modes de production pour faire de l'argent avec l'argent, a bouleversé les cycles biogéochimiques de la planète et les conditions de viabilité de l'espèce.

### *Viabilité et limites planétaires*

Ces conditions globales de viabilité se déclinent en neuf limites planétaires bien définies, que sont le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement

(pollution chimique) et l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère. Sept limites ont déjà été dépassées ou sont sur le point de l'être [Rockström *et al.*, 2023] : la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub> n'a plus qu'une très faible marge de manœuvre et sera dépassée avant 2030 si elle se poursuit au rythme actuel, l'érosion de la biodiversité a franchi sa limite dès 2009, la perturbation du cycle de l'azote aussi, et la limite de la perturbation du cycle du phosphore est désormais atteinte dans certaines régions. La modification des usages des sols et le cycle de l'eau ont aussi franchi leurs limites depuis 2022, surtout la destruction des puits de carbone que sont les forêts, tropicales et boréales, dont la restauration est une priorité.

### *Le lourd héritage des régimes historiques du capitalocène*

Les limites planétaires sont ainsi les seuils que l'humanité dans son ensemble ne devrait pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr, c'est-à-dire en évitant les modifications brutales et difficilement prévisibles de l'environnement planétaire. Face à ces échecs structurels, la notion de capitalocène [Moore, 2017 ; 2018] permet de comprendre comment les dynamiques historiques d'accumulation du capital interagissent avec le bouleversement simultané des équilibres écologiques et des moyens de subsistance « traditionnels » de multiples sociétés humaines. La particularité des configurations historiques du capitalisme réside dans le caractère global de l'horizon d'accumulation, et donc l'effet potentiellement systémique des menaces portées sur la viabilité planétaire. Car c'est le capitalisme, dans les formes successives qu'il a prises au cours de l'Histoire, et encore plus dans sa configuration planétaire financiarisée depuis la sortie de la crise inflationniste des années 1970 jusqu'à la grande crise financière de 2008, qui a engendré le néolibéralisme conduisant l'ensemble de l'humanité sur une trajectoire non viable. L'impasse des politiques climatiques menées à ce jour dans les pays dits avancés est devenue plus évidente depuis la propagation de la crise pandémique mondiale au premier trimestre 2020, plaçant les prix du pétrole en territoires négatifs, jusqu'aux effets de la guerre en Ukraine depuis 2022, qui a propulsé les prix de l'énergie à des niveaux inégalés. Une planification écologique visant à dépasser les insuffisances des politiques climatiques actuelles pourrait

redonner au modèle démocratique une occasion inespérée de se renouveler. Son extension au plan international nécessiterait néanmoins la reconstruction d'une architecture financière internationale enfin débarrassée des scories du monde colonial, reposant sur la juste protection des biens communs globaux et la réinsertion collective dans les limites planétaires.

### *Un retour ambigu à la planification*

Ce n'est sans doute pas pour demain mais, en attendant, commencent à se généraliser des politiques se réclamant de formes de planification écologiques, qu'elles s'appuient sur une doctrine d'implication directe de la puissance publique dans le façonnement de nouveaux marchés, qu'elles promeuvent de nouvelles industries considérées comme contribuant à un horizon de neutralité carbone, ou qu'elles proposent un nouvel équilibre des rôles entre État et marché dans la transformation structurelle à venir. C'est cependant dans un cadre de conflictualité géopolitique accrue que ces stratégies s'organisent, ce qui les transforme autant en nouveaux vecteurs de puissance économique qu'en contribution à la préservation d'un bien commun. Cette ambiguïté originelle interdit à ce jour d'être trop optimiste sur les conséquences des changements observés. Quoi qu'il en soit, détaillons un peu dans ce qui suit ces formes émergentes de planification écologique.

## **La civilisation écologique chinoise**

Étudions d'abord l'approche de la planification stratégique dans un pays encore appelé émergent, bien qu'il accède d'ores et déjà à toute la capacité technologique des pays dits avancés: la Chine. La réponse proposée par le pouvoir chinois pour s'accorder à la notion onusienne de développement soutenable s'articule autour de la promotion du concept de « civilisation écologique ». Selon Coraline Goron [2018], le terme « civilisation » possède une signification politique particulière dans la rhétorique du Parti communiste chinois (PCC) depuis la campagne dirigée par Deng Xiaoping durant les années 1980 pour promouvoir une « civilisation spirituelle » inspirée de la tradition confucéenne, qui compléterait la « civilisation matérielle » découlant des réformes économiques.

### *La mise en avant d'un récit fédérateur*

D'abord mise en avant par l'ancien président de la République populaire de Chine Hu Jintao en 2007, la civilisation écologique a progressivement été promue au rang d'objectif primordial du PCC en 2012, puis de principe constitutionnel de la République populaire en 2018. La médiatisation croissante de ces questions environnementales dans les journaux et les réseaux sociaux chinois a poussé le gouvernement central à lutter avec plus de fermeté contre la pollution. L'écologie devient ainsi en Chine un enjeu majeur de la stabilité politique du pays. Dans cette perspective, Hu Jintao a légué l'essentiel de la tâche de réformer le modèle industriel à son successeur Xi Jinping.

À la différence de ses prédécesseurs, qui concevaient la crise environnementale comme une menace sociale et politique aux ramifications internationales complexes, Xi Jinping en fait un récit positif, un élément clé de la « nouvelle ère » pour la nation chinoise. Cela se traduit fortement dans le 14<sup>e</sup> plan quinquennal de 2021, étape charnière dans l'initialisation d'une transformation écologique à la chinoise pour plusieurs raisons. L'engagement international pris lors de la COP26 à Glasgow fin 2021 d'atteindre la neutralité carbone en 2060, puis le dénouement diplomatique de l'accord de Kunming-Montréal en décembre 2022, engageant les pays signataires à tendre vers une « civilisation écologique et un mode de vie en harmonie avec la nature », ont ouvert les premières perspectives internationales à la notion de civilisation écologique.

### *La civilisation écologique en pratique*

Le 14<sup>e</sup> plan quinquennal inaugure un changement fondamental dans le régime de croissance de la Chine. C'est la double circulation, concept qui désigne le changement du régime de croissance de la Chine à la fois aux plans intérieur et international [Aglietta *et al.*, 2021]. Avec la fin de l'accumulation intensive du capital fondée sur l'industrialisation forcenée qui avait fait de la Chine l'« usine du monde », le 14<sup>e</sup> plan inaugure l'émergence de la Chine au rang de pays avancé.

La composante domestique consiste à développer le marché de la consommation pour une classe moyenne élargie, à partir d'innovations fondées sur des capacités scientifiques et technologiques, recherchant une autosuffisance liée à un marché

intérieur porteur. Une augmentation massive de la R&D, pour atteindre 3 % du PIB, est orientée vers les secteurs stratégiques que sont la biotechnologie, les semi-conducteurs et les véhicules électriques. Le 13<sup>e</sup> plan avait déjà engagé la revitalisation des zones rurales par la protection des terres arables, la construction de réservoirs de conservation d'eau douce et la diversification des variétés de production agricole pour renforcer la sécurité alimentaire. De meilleures infrastructures routières, ferroviaires et de télécommunications sont construites pour promouvoir l'intégration rurale et urbaine.

Une dimension essentielle pour réduire les inégalités territoriales et sociales est la politique *Go West*. Le réaménagement des territoires est une dimension cruciale de l'écologie politique. En Chine, la population est relativement peu urbanisée en comparaison des pays occidentaux. 60 % de la population vivait en ville en 2019. La projection de la Commission du Plan est de 10 millions de migrants par an jusqu'à 2025. Le pire obstacle à la réduction des inégalités sociales et territoriales est le prix du foncier dans les métropoles. Ce sont les gouvernements locaux qui sont responsables du contrôle des prix dans les métropoles de première catégorie, telles que Pékin, Shanghai ou Shenzhen, visant à limiter la concentration de la propriété immobilière aux mains des plus riches.

Combinée au mouvement *Go West*, cette politique cherche à orienter les migrants ruraux vers les villes de seconde et troisième catégories, formant des réseaux connectés grâce aux investissements dans les transports collectifs ferroviaires et les communications. Cette nouvelle urbanisation est aidée par le gouvernement central, avec des transferts budgétaires pour éviter l'augmentation de l'endettement des collectivités locales.

La transition énergétique et la réhabilitation des écosystèmes sont un autre volet des transformations majeures s'inscrivant dans cette écologie politique.

La transition énergétique est cadrée par les objectifs de neutralité carbone en 2060 et le pic d'émission avant 2030. Dans ce domaine, le principal objectif du 14<sup>e</sup> plan est de substituer les énergies renouvelables au charbon dans la production d'électricité. La transition doit se faire systématiquement dans le chauffage des habitations et dans les restructurations technologiques de l'industrie, en surmontant les résistances des gouvernements

locaux des zones charbonnières. L'usage de la taxe carbone ou du schéma des permis d'émission est indispensable, avec une redistribution des ressources fiscales supplémentaires vers les provinces pauvres et au moyen de programmes de reconversion des travailleurs vers d'autres activités.

Toutefois, l'intermittence des énergies renouvelables est une menace pour la sécurité énergétique. Il y a donc un besoin urgent d'un dispositif intelligent de distribution d'électricité (*smart grid*), utilisant les technologies digitales pour réguler automatiquement les fluctuations de la demande d'électricité. Accroître les réserves en gaz naturel est un complément transitoire pour se débarrasser du charbon.

Enfin, pour restaurer les écosystèmes, un programme a été entrepris pour transformer 30 millions de terres désertiques en forêts et en zones humides dans vingt-cinq provinces, permettant de séquestrer du carbone et combattre les inondations.

Nous retiendrons la complémentarité entre les réformes sociales pour améliorer le bien-être d'une classe moyenne élargie et l'innovation technologique vers une économie bas carbone.

Dans sa dimension internationale, la double circulation vise l'intégration de l'Asie selon le projet RCEP (*Regional Comprehensive Economic Partnership*) et l'approfondissement des « nouvelles routes de la soie » (*Belt and Road Initiative*) pour englober le Sud dans une intégration rivale du modèle occidental. L'enjeu est de parvenir en 2035 à établir une économie socialiste de marché couplée à une mondialisation plaçant la Chine en pivot de l'économie mondiale.

## **Du Green New Deal à l'Inflation Reduction Act**

### *L'incontournable mythologie du New Deal*

L'économie politique propre aux États-Unis fonde tout moment réformateur dans la mythologie du *New Deal* mis en place de 1933 à 1936 par le président Franklin Roosevelt à la suite de la crise de 1929. C'est donc naturellement par l'expression *Green New Deal* (GND) que l'idée d'une forme de planification écologique à l'américaine s'est diffusée à la suite de la grande crise financière de 2008. Le terme a fait son apparition dans le débat public en 2007 dans une tribune libre de Thomas Friedman

dans le *New York Times* [Mastini, 2023]. Barack Obama a adopté le récit du GND lors de sa campagne en 2008. À la suite de la crise des *subprimes*, son administration a approuvé le plan de relance *American Recovery and Reinvestment Act* pour un montant de 976 milliards de dollars, dont 117 milliards orientés vers l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Toutefois, en 2010, le consensus économique mondial s'est détourné des mesures de relance au profit de l'austérité. L'équilibre budgétaire est redevenu le dogme des gouvernements du G20.

Le discours du GND n'est revenu au premier plan des débats politiques américains qu'à partir du moment où s'est formée une nouvelle coalition de mouvements sociaux et sociétaux (Sunrise Movement, Justice Democrats et Democratic Socialists of America) incarnée par une nouvelle génération de femmes et d'hommes politiques progressistes (notamment la députée Alexandria Ocasio-Cortez) et de groupes de réflexion. En mars 2019, la députée Alexandria Ocasio-Cortez et le sénateur Ed Markey ont présenté la résolution 109 de la Chambre des représentants des États-Unis, dont le préambule établit que le GND doit s'attaquer à la crise climatique en même temps qu'à une crise économique de stagnation des revenus et d'accroissement des inégalités. Cette résolution a proposé un plan de dix ans, mêlant volontairement de nombreux objectifs sociaux avec des objectifs de soutenabilité environnementale.

### *Un changement de paradigme des politiques climatiques*

Les investissements publics, les politiques industrielles et la planification indicative sont au cœur de ce nouveau récit. Cette proposition peut être rattachée à l'argument selon lequel le secteur privé ne peut pas innover sans que le secteur public lui donne un but et une direction [Mazzucato et McPherson, 2019]. L'urgence climatique n'est pas une externalité que le marché peut surmonter seulement par la tarification, car elle s'imbrique entièrement dans une crise sociale. S'appuyant sur cette base sociale, le programme du candidat Bernie Sanders en 2020 comprenait une interdiction des importations et des exportations de pétrole et de gaz, une interdiction de l'exploitation minière des montagnes et de la fracturation hydraulique, et un moratoire sur les permis de forage sur les terres publiques. Le plan de Sanders avait aussi pour objectif novateur de dépasser la part équitable des États-Unis dans les réductions d'émissions mondiales afin de compenser au

moins partiellement la dette climatique permanente des États-Unis envers le Sud global.

### *Les compromis de l'IRA*

Adopté le 12 août 2022, l'*Inflation Reduction Act* (IRA) est l'aboutissement de cette décennie de tentatives de faire adopter une politique climatique majeure par le Sénat américain. Malgré une ambition fortement réduite par rapport aux projets initiaux du *Build Back Better Act* et les compromis qui furent nécessaires à son adoption, l'IRA pose les bases concrètes d'une forme de planification écologique, qui réponde aux contraintes spécifiques de l'économie politique des États-Unis. En effet, le soutien apporté au développement des industries vertes aux États-Unis, mais également aux régions dépendantes des énergies fossiles et aux communautés les plus pauvres, est susceptible de créer une coalition d'intérêts économiques et sociaux favorables à de futures mesures écologiques. L'IRA prévoit ainsi 369 milliards de dollars de dépenses en faveur du climat sur dix ans. Ces dépenses prennent la forme de crédits d'impôt pour la production d'électricité décarbonée (ou pour ses usages), de mesures de prêts et de garanties pour encourager le déploiement rapide de technologies à faibles émissions, ou encore de mesures visant le soutien à l'efficacité énergétique.

Le traitement préférentiel accordé aux équipements produits aux États-Unis est un élément essentiel de cette loi. Les crédits d'impôt pour la production d'électricité décarbonée prévoient ainsi une bonification de 10 % si au moins 40 % de la valeur des équipements est d'origine américaine. Le crédit d'impôt pour l'achat d'un véhicule électrique neuf est entièrement dépendant du respect de deux critères portant sur l'origine domestique des minerais critiques et de la batterie (avec des exceptions pour les pays ayant signé un accord de libre-échange avec les États-Unis). Cette dimension, initialement passée inaperçue, a été tardivement ressentie par l'Union européenne (UE) comme une menace directe à sa propre stratégie de transition écologique, formalisée dans le *Green Deal* européen. Une dynamique internationale de course industrielle verte semble se dessiner, en réaction à ce « nouveau consensus de Washington » qui fait dire à certains que le néolibéralisme est mort en 2023 et à d'autres qu'il reste bien vivant sous les traits d'un gigantesque mouvement de privatisation des infrastructures publiques américaines.

## Du *Green Deal* européen au plan von der Leyen

*La question environnementale, nouveau ciment du projet européen*

La CE a présenté le 27 mai 2020 aux autres institutions européennes un projet ambitieux pour la transition écologique, impliquant des investissements décarbonés de grande ampleur et de longue durée. C'est le plan européen pour la nouvelle génération (*NextGenerationEU*), qui doit soutenir une intégration européenne renforcée. Il s'agissait de lever 750 milliards d'euros sur les marchés financiers pour constituer un fonds adossé au budget européen, selon le *Multiannual Financial Framework* (MFF) 2021-2027. L'originalité est que la CE lève les fonds au nom de l'UE. Les fonds seront remboursés dans la longue durée (2028-2058) sur les futurs budgets de l'UE. Une partie des fonds doit être dépensée en subventions et n'aura donc pas à être remboursée par les pays bénéficiaires. Le reste sera destiné à des crédits d'investissement recherchant un effet de levier pour les investisseurs privés. Il s'agit donc d'une indéniable avancée de l'intégration européenne qui a une portée historique pour son avenir. Cette proposition a été validée en juillet 2020 après quelques ajustements.

Le plan *NextGenerationEU* permet à la Commission de dépasser le cadre des accords intergouvernementaux. Elle peut jouer un rôle central puisque le Parlement européen et le Conseil ont validé l'endettement collectif de 750 milliards d'euros aux prix de 2018, faisant passer la dette publique totale de l'Union de 29 % à 35 % du PIB européen. Le Parlement européen a obtenu que les États s'engagent à introduire de nouvelles ressources propres d'ici 2026 pour couvrir les coûts de remboursement de *NextGenerationEU*. Plusieurs types de ressources sont envisagés : l'ajustement carbone aux frontières (CBAM), le système d'échange de quotas d'émissions et une redevance numérique. D'autres nouvelles ressources propres sont envisagées ultérieurement : une taxe sur les transactions financières, une contribution des entreprises ou une nouvelle assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, de manière à éviter d'augmenter la contribution des États ou de réduire les dépenses du budget de l'Union. Il reste à sanctuariser les ressources propres dans le droit européen. Elles doivent devenir un instrument budgétaire commun dans le cadre du budget de l'Union sous l'autorité du Parlement européen.

### *Un sursaut protectionniste ?*

La Commission propose d'instaurer une taxe carbone aux frontières de l'UE (*Carbon Border Adjustment Mechanism*, ou CBAM) pour protéger la politique européenne de baisse des émissions de GES des effets de fuites de carbone. Le principe du CBAM est d'instaurer le même prix du carbone pour les produits domestiques et importés. Pour certains, il est non discriminatoire et compatible avec les règles de l'OMC, en donnant les mêmes incitations de réduire les émissions carbonées aux entreprises européennes et étrangères [Magacho *et al.*, 2023], pour d'autres, c'est une protection contestable. La Commission propose une évolution progressive de l'extension du marché carbone (EU-ETS) aux transports routiers et aux bâtiments, en mettant la responsabilité sur les producteurs de combustibles. Les utilisateurs seront soumis à des plafonds d'émissions progressivement réduits dans le temps. En ce qui concerne les transports, les efforts les plus importants devront être accomplis dans l'aviation et dans les transports maritimes de marchandises. En outre, une infrastructure pour les carburants alternatifs devra être déployée : bornes de rechargement électrique pour les véhicules propres. Concernant la production d'énergie, la directive sur l'énergie renouvelable pour 2030 cible une hausse de 32 % à 40 % des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de l'Union et donne des indications sur les contributions nationales à cet objectif commun. Quant à la directive sur l'efficacité énergétique, elle impose une baisse de 9 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à la projection tendancielle.

### *La stratégie industrielle verte européenne en réaction à l'IRA*

En réaction à l'IRA, et surtout à sa dimension de préférence domestique, la présidente de la CE, Ursula von der Leyen, a exposé, devant le Forum économique mondial de Davos, la réplique de l'UE. Il s'agit de poser les jalons d'une politique industrielle européenne qui s'articule autour de quatre volets : une amélioration du cadre réglementaire favorable aux technologies bas carbone ; un allègement des règles relatives aux aides d'État en parallèle de la création d'un fonds de souveraineté ; une révolution des talents pour mener à bien la transition ; enfin, des accords de libre-échange équitables et ouverts en faveur de la neutralité carbone. En découlent à ce jour un *Net Zero Industry Act*

et un *European Critical Raw Materials Act*, qui visent à reprendre l'ascendant sur la dynamique américaine impulsée par l'IRA.

## Éléments de géopolitique de la planification écologique

Le système financier, les relations commerciales, les formes de l'aide au développement sont autant de vecteurs par lesquels un modèle de planification écologique affecte en bien ou en mal le reste du monde. La Chine déploie ainsi un modèle de développement vu au travers de la notion de civilisation écologique en diffusant ce concept par le biais de son programme des routes de la soie, sans que ses impacts réels soient à ce jour clairement établis. L'Europe a fait le pari d'un ajustement aux frontières de l'Union contre la concurrence environnementale « déloyale » déployée par les pays du reste du monde qui se refusent à mettre en place une tarification du carbone. Cette approche protectrice pourrait avoir des impacts importants sur un petit nombre de pays en développement et émergents. Elle fait surtout l'économie d'une vision globale de la transition écologique autre que celle d'une tarification globale unique du carbone. Les États-Unis réveillent quant à eux les mânes de Roosevelt et du *New Deal* à travers un plan d'investissement public sans précédent qui semble vouloir tourner le dos à près de quatre décennies de consensus de Washington.

### *La planification écologique réservée à un club restreint ?*

Les leviers économiques que déploient la Chine, l'Europe ou les États-Unis ne sont néanmoins pas à la portée de tous les pays du monde. Or la transition écologique ne peut être que globale. De nombreux pays se voient contraints de développer des stratégies subordonnées vis-à-vis des politiques climatiques de ces trois blocs. La concurrence accrue pour les ressources minérales liées aux transitions, la réduction attendue du commerce des fossiles ou encore les nouvelles chaînes de valeur des technologies vertes sont des menaces immédiates pour nombre de pays en développement ou émergents, dont la capacité même à planifier a été fortement réduite par les quatre décennies de consensus de Washington. Les programmes de *Just Energy Transition Partnership* (JETP), développés avec les grands pays émergents pour les soutenir financièrement et technologiquement dans leur sortie du

charbon, se heurtent notamment à l'absence d'investissements coordonnés dans les infrastructures au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, l'Afrique du Sud se trouve forcée de repousser la fermeture de centrales à charbon afin de réduire les arrêts quotidiens d'électricité. L'Inde, comme la plupart des pays en développement ou émergents, fait face à un coût du capital rendant les investissements décarbonés toujours plus prohibitifs.

### *Les effets incertains de la fragmentation géopolitique*

Par ailleurs, une fragmentation géopolitique accrue rend plus difficile encore la préservation des biens publics globaux que sont le climat ou les autres limites planétaires. La guerre en Ukraine est bien sûr l'exemple emblématique de cette dynamique de fragmentation. Mais les volontés de découplage technologique et commercial qu'affirment les États-Unis vis-à-vis de la Chine, ou les esquisses de renversements d'alliances qu'illustre la reprise de discussions entre l'Arabie saoudite et l'Iran participent aussi de cette multipolarisation du monde. La réémergence d'un bloc géopolitique des BRICS potentiellement élargi à certains des pays producteurs de pétrole et de gaz redéfinit les règles du jeu international dans des directions encore largement incertaines. Paradoxalement, cette fragmentation géopolitique tend à justifier la création de chaînes de production moins étirées et en partie redondantes à l'échelle globale [Garcia-Saltos *et al.*, 2023], donc des formes de retour de la puissance publique dans l'orientation des économies. À ce titre au moins, la planification écologique apparaît bien comme une réalité balbutiante au niveau de certaines nations avancées et émergentes.

Pour autant, la planification écologique reste un horizon lointain pour de nombreuses nations ainsi que dans son articulation à l'échelle mondiale, la seule signifiante pour répondre à la crise écologique et garantir une viabilité globale. Il faudrait pour cela voir émerger des institutions nationales et internationales permettant la réinsertion durable des dynamiques socio-économiques globales dans les limites planétaires déjà dépassées. La coopération internationale reste le moteur fondamental et à ce jour manquant pour faire de la planification écologique un modèle global de réintégration collective dans les limites planétaires.

### Repères bibliographiques

---

- AGLIETTA M., BAI G. et MACAIRE C. [2021], « The 14<sup>th</sup> five-year plan in the new era of China's reform », *CEPII Policy Brief*, n° 38.
- GARCIA-SALTOS R. *et al.* [2023], « Goeconomic fragmentation and the future of multilateralism », *Staff Discussion Note*, SDN/2023/001, Fonds monétaire international.
- GORON C. [2018], « Ecological civilisation and the political limits of a Chinese concept of sustainability », *China Perspectives*, n° 4, p. 39-52.
- IPBES [2019], « Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services », IPBES Secretariat, Bonn.
- IPCC [2023], « Climate change 2023. Synthesis report », *Summary for Policymakers*.
- MAGACHO G., ESPAGNE É. et GODIN A. [2023], « Impacts of the CBAM on EU trade partners: consequences for developing countries », *Climate Policy*, 13 avril, p. 1-17.
- MASTINI R. [2023], « Green New Deal », in HADDADB B. M. (dir.), *Dictionary of Ecological Economics. Terms for the New Millennium*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, p. 253-253.
- MAZZUCATO M. et MCPHERSON M. [2019], « What the green revolution can learn from the IT revolution: a green entrepreneurial state », *IIPP Policy Brief*, n° 8, juillet.
- MOORE J. W. [2017], « The capitalocène. Part I: On the nature and origins of our ecological crisis », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 44, n° 3, p. 594-630.
- [2018], « The capitalocène. Part II: Accumulation by appropriation and the centrality of unpaid work », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 45, n° 2, p. 237-279.
- ROCKSTRÖM J. *et al.* [2023], « Safe and just Earth system boundaries », *Nature*, 31 mai, p. 1-10.